

LE MINI-STAGE, C'EST QUOI ?

► Quelle durée ?
1 à 5 jours maximum en entreprise par stage

► Pour qui ?
Collégiens de 4^e et 3^e, lycéens, étudiants

► Quand ?
Pendant les **vacances scolaires officielles**

► Dans quelle structure ?
En entreprise (publique ou privée), associations, professions libérales



C'est No limit!

Fais autant de stages que tu le souhaites. Tu peux découvrir deux professions dans la même entreprise ou découvrir la même profession dans des entreprises différentes. Dans tous les cas, il te faudra une convention pour chaque stage.

MINI-STAGE DÉCOUVERTE

CONTACT

Point Orientation Apprentissage

T. 02 48 67 80 07
14 allée Charles Pathé
Bâtiment B
ZAC de l'Echangeur
CS 70237
18022 BOURGES CEDEX

pointoa@cher.cci.fr
www.cher.cci.fr

Une initiative



Un réseau



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



Explorer un métier
pour bien s'orienter



MINI-STAGE DÉCOUVERTE



1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

Que voudrais-tu faire comme métier ?

Face à la multitude de choix possibles...
il n'est pas si facile de répondre à cette question pourtant primordiale.

Pour tous les jeunes qui hésitent sur leur orientation, le mini-stage de découverte professionnelle est LA SOLUTION.

Le mini-stage, c'est l'occasion de :

- ▶ te familiariser avec l'entreprise et le monde du travail,
- ▶ découvrir et vivre les professions qui t'intéressent,
- ▶ te faire connaître d'un employeur pour éventuellement signer un contrat en alternance par la suite,
- ▶ choisir ta filière et concrétiser ton projet professionnel.

LE MINI-STAGE, TROUVER UNE ENTREPRISE !

✓ L'importance de ton réseau social

Prends un moment pour noter sur une feuille les noms de toutes les personnes qui pourraient t'aider à trouver l'entreprise qui t'accueillera. Un parent, une tante, un voisin, le père d'un copain... Autour de toi, de nombreuses personnes travaillent dans des entreprises.

✓ Au sein de ton établissement scolaire

Au collège ou au lycée, ton professeur principal peut t'aider. Tu peux aussi en parler à d'autres profs : celui de technologie, d'anglais, de SVT... Ils connaissent certainement des professionnels !

✓ Rendez-vous sur www.cher.cci.fr/mini-stages

Pour choisir ton futur métier, le conseiller Orientation – Alternance de ta CCI est à ta disposition. Il t'aidera à orienter tes choix !

LE MINI-STAGE, CONNAÎTRE LA DÉMARCHÉ !



- ✓ Trouver une entreprise d'accueil
- ✓ Se rendre sur le site de la CCI cher.cci.fr/mini-stages
- ✓ Compléter le formulaire de demande de convention en ligne
- ✓ A réception de la convention intégralement complétée et minimum 10 jours avant le démarrage du stage, la CCI vérifie la conformité et valide